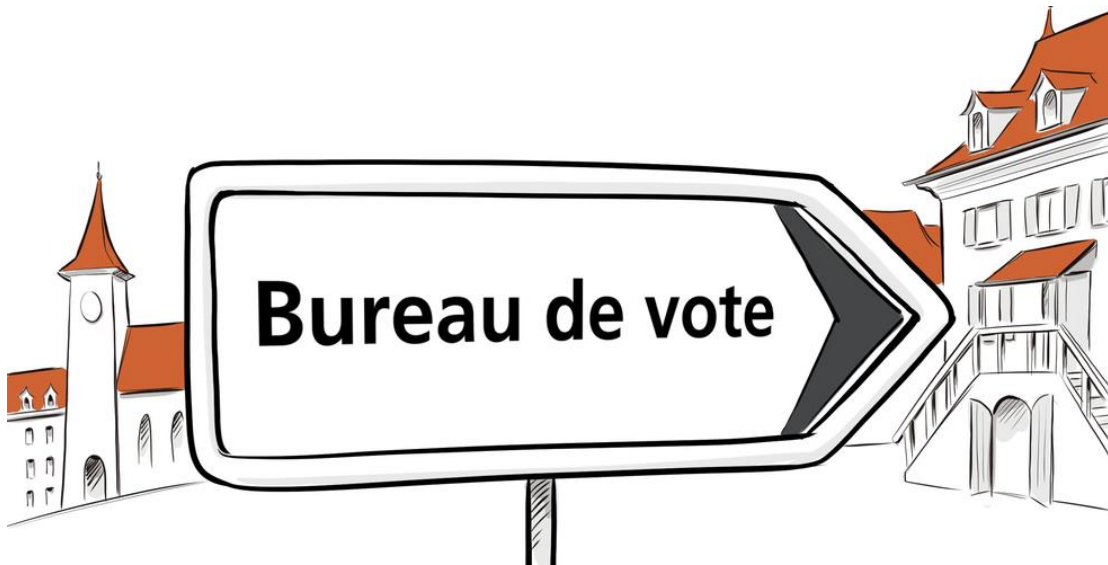




# **ELECTIONS COMMUNALES DU 7 MARS 2021**

Selon les directives de la Conférence des Préfets et au vu du contexte sanitaire, le Conseil communal vous prie de :

- 1. Privilégier le vote par correspondance**
- 2. Ne pas vous présenter le dimanche en cas de symptômes**
- 3. Respecter les distances et les indications à l'extérieur et dans le bureau de vote**



Merci pour votre collaboration !

**Le Conseil communal**